

ISIDOR – Gestion des fiches de portes Aide au remplissage des fiches de porte

1. Identification sur la plateforme ISIDOR

La plateforme ISIDOR permet de gérer les fiches de portes https://isidor.epfl.ch Uniquement le COSEC de chaque unité a la possibilité d'éditer les fiches de portes.

2. Gestion des fiches de portes

- **Création** d'une fiche de porte : cliquez sur « Créer une nouvelle fiche » et entrez le numéro du labo pour lequel vous aimeriez créer la fiche de porte.
- Modification d'une fiche existante : cliquez sur « Modifier la fiche » du local.
- Suppression d'une fiche obsolète : cliquez sur « Supprimer la fiche » du local.

Remarques:

• Attention, vous pouvez créer des fiches de portes uniquement pour les locaux dont vous avez l'accréditation.

3. Support

- Pour toutes questions d'accréditation à un local, veuillez-vous adresser à securite@epfl.ch.
- Pour toute question relative à l'utilisation d'ISIDOR, veuillez-vous adresser à <u>ohs-pr@epfl.ch</u> ou ouvrez une demande sur https://go.epfl.ch/support-ohs.

4. Informations de contact pour le local

- « Responsable de l'unité » correspond à la personne responsable du local.
- « COSEC » : ajoutez vos coordonnées complètes dans ce champ.
- « Contacts en cas d'urgence » : ajoutez les données relatives aux personnes à contacter en cas d'urgence dans le local. Dans la mesure du possible, il faudrait au moins 2 personnes.

Remarques:

- Il est important de compléter avec les numéros de téléphone interne et externe.
- Il faut privilégier les numéros de téléphone portable.

Vice-présidence pour

les Opérations

- Pour les contacts d'urgence n'oubliez pas d'inscrire les numéros internes ET externes.
- Si le numéro interne est dévié sur votre mobile EPFL, vous pouvez inscrire simplement « int. dévié ».
- Attention, certains champs sont obligatoires :
 - o « Responsable de l'unité » ;
 - o « COSEC »;
 - o « Personne de référence ».



5. Type d'activité

- Sélectionnez l'activité principale ayant lieu dans ce local.
- Par défaut, il s'agit de l'activité « Laboratoire ».

6. Dangers principaux du local

- Choisissez au maximum QUATRE (4) pictogrammes de danger selon les critères du tableau des pages suivantes.
- Les dangers sont choisis par ordre de priorité de présence dans le local.

Remarques:

- Une description est OBLIGATOIRE pour chaque pictogramme de danger, selon le tableau des pages suivantes.
- Les pictogrammes des dangers 01 à 05 seront affiché en plus grand car il s'agit de risques élevés en cas d'intervention.

7. Classe de danger

- La classe de danger est associée à un danger 0 (dangers 01-05).
- Dans le champ, choisir la classe du danger 0 le plus élevé (cf. page 13 de ce document).
- Il s'agit d'un champ OBLIGATOIRE
- Utilisez la classe « Non spécifiée », si aucun danger 0 est présent dans le local.

8. Obligations et interdictions

Choisissez au maximum SIX (6) pictogrammes d'obligations (rond bleu et dessin blanc) et, ou d'interdictions (cercle rouge barré) listés aux pages 10 et 12 de ce document.

9. Consignes aux nettoyeurs

Choisissez les instructions adéquates pour l'équipe de nettoyage selon les consignes à la page 14 de ce document.

10. Enregistrer les modifications

- Cliquez sur "Enregistrer les modifications" pour enregistrer la fiche en cours d'édition.
- Attention, la fiche de porte ne sera pas encore disponible pour les autres. Vous devez encore valider votre fiche de porte.
- Cette option vous permet d'enregistrer votre sélection au cas-où vous devez interrompre votre travail et continuer plus tard.



11. Validation de la fiche de porte

- Si vous cliquez sur « Valider et créer PDF » : la fiche de porte sera enregistrée, publiée et visualisable par les autres utilisateurs.
- Notez que si vous apportez des modifications à une fiche déjà existante, vous devez toujours les valider en cliquant « Valider et créer PDF » afin qu'elles soient publiées et disponibles.

12. Impressions et affichage

- Le PDF peut être téléchargé et imprimé (en couleur) en cliquant sur « voir le PDF ».
- Fixez la fiche de porte sur chaque porte d'accès du local (support ad hoc à commander).

13. Rappel annuel

- Une fois par année vous recevrez un email vous demander de contrôler et valider les fiches de portes de votre unité.
- Il est important de ne pas oublier l'étape de validation (cf. pt. 11)



Pictogrammes des dangers et leurs priorités

Prio.	Pictogramme de danger	Critères pour l'indication (emploi)	Indication sur le danger
O1 EXAction Atmosphère explosive		 Dès que le laboratoire est classifié selon la Directive 2014/34/EU (ATEX) Exemples de lieux à risque : Stockage de liquides inflammables dont le point éclair est < à 55°C Stockage confiné de gaz Stockage de bidons vides ayant contenu des liquides inflammables. Stockage de substances incompatibles (ex : inflammables avec agents oxydants) Lieu où sont générés des poussières formées de particules de taille < 0,5 mm. 	Indiquez la classe EX du local : ATEX 0, 1, 2 ATEX 20, 21, 22
02	Radiation ionisante	Dès qu'il y a des sources radioactives (scellées ou non) et/ou des sources de rayons X.	Sources ouvertes: indiquez la classe du laboratoire (B ou C). Appareils à rayons X: indiquez le numéro d'autorisation, la puissance maximale et s'il est doté de la protection totale.
03	Rayonnement laser	Dès que la classe de laser est 3B ou 4.	Indiquez la classe de laser et l'information sur la longueur d'onde : UV, IR, visible ou multi longueur d'onde.
04	Risque biologique	Dès la classe 2.	Indiquez la liste des pathogènes les plus représentatifs
05	NANO Risque NANO	Dès que le laboratoire est classifié Nano 2 ou Nano 3.	Indiquez le niveau de Labo Nano classifié selon la directive interne. Indiquer les principaux types de particules.



Prio.	Pictogramme de danger	Critères pour l'indication (emploi)	Indication sur le danger
10	Matière explosive	Dès qu'une matière explosive est présente dans le local.	Indiquez le nom et la quantité de la matière explosive.
20	Gaz toxique	Dès qu'il y a un cylindre de gaz dans le local.	Indiquez le nom et la quantité du gaz.
21	Gaz corrosif	Dès qu'il y a un cylindre de gaz dans le local.	Indiquez le nom et la quantité du gaz.
22	Gaz inflammable	Dès qu'un cylindre > 4 litres à 200 bars ou > 0.8 Nm³ de gaz inflammable est présent dans le local.¹	Indiquez le nom et la quantité du gaz.
23	Gaz comburant	Dès qu'un cylindre > 4 litres à 200 bars ou > 0.8 Nm³ de gaz inflammable est présent dans le local.	Indiquez le nom et la quantité de gaz.
24	Gaz toxique	Dès la présence de distribution (alimentation) de gaz dans le local.	Indiquez le nom du gaz.

 $^{^{1}}Nm^{3} = \frac{p [bar] \cdot V[L]}{1000}$



Prio.	Pictogramme de danger	Critères pour l'indication (emploi)	Indication sur le danger
25	Gaz corrosif	Dès la présence de distribution (alimentation) de gaz dans le local.	Indiquez le nom du gaz.
26	Gaz inflammable	Dès la présence de distribution (alimentation) de gaz dans le local.	Indiquez le nom du gaz.
27	Gaz comburant	Dès la présence de distribution (alimentation) de gaz dans le local.	Indiquez le nom du gaz.
28	Gaz toxique	Dès la présence cylindre de gaz dans une armoire EI90 dans le local.	Indiquez le nom du gaz.
29	Gaz corrosif	Dès la présence cylindre de gaz dans une armoire EI90 dans le local.	Indiquez le nom du gaz.
30	Matières corrosives	Dès que la quantité de la matière corrosive (SGH Cat. 1) dans le local > 1 litre.	Indiquez le nom et la quantité de la matière corrosive.



Prio.	Pictogramme de danger	Critères pour l'indication (emploi)	Indication sur le danger
31	Danger électrique	Hormis les condensateurs : à partir d'un niveau de tension de 51 V (courant alternative) et 121 V (courant direct), si les parties sous tension sont susceptibles d'être touchées. Pour les installations avec condensateurs : si la tension assignée (inscrite sur la plaquette) est de 1000 V ou plus (courant alternative) ou de 1500 V ou plus (courant direct), si les bornes et connections sont susceptibles d'être touchées.	Indiquez le niveau de tension.
32	Matière inflammable	Dès que le volume total des petits containers de matières inflammables > 25 litres (par armoire ventilée) ou > 50 litres (par armoire EI90 vent.); ou Dès que le volume des containers > 5 litres hors armoire.	Indiquez le nom et la quantité de la matière inflammable.
33	Matière comburante	Dès que la quantité de matière comburante dans le local > 1 kg.	Indiquez le nom et la quantité de la matière comburante.
34	Matière toxique / CMR	Dès que la quantité de la matière toxique et/ou CMR dans le local > 5 grammes. Exception : MeOH	Indiquez le nom de la matière toxique et/ou CMR.
35	Surface chaude	Dès que la température de surface est > 80 °C (non isolée). Exception : les plaques chauffantes	Indiquez la température maximale de la surface.



Prio.	Pictogramme de danger	Critères pour l'indication (emploi)	Indication sur le danger
50	Champ magnétique important	Dès que la ligne de 0.5 mT (5 Gauss) n'est pas confinée à l'intérieur de l'appareil.	Indiquez la densité du flux d'induction magnétique de l'appareil en unité Tesla. Pictogramme d'interdiction: 'Interdit aux porteurs d'un stimulateur cardiaque'.
51	Dès qu'un cylindre > 10 litres à 200 bars ou > 2 Nm³ de gaz inerte est présent dans le local.		Indiquez le nom et la quantité du gaz (litres et bars).
52	Haute pression	Dès qu'une installation sous haute pression (> 10 bar litre = 1kJ) est présente dans le laboratoire. Exception : les presses hydrauliques	Indiquez, le nom, le volume et la pression de gaz.
53	Risque d'asphyxie	Dès que la quantité de liquides cryogéniques > 40 litres pour 100 m³ de volume du local ventilé (> 30 litres pour les locaux non ventilé).	Indiquez la quantité et le nom du liquide cryogénique.
54	Radiation non-ionisante	Dès que la source de radiofréquences ou microondes n'est pas ou que partiellement blindée.	Indiquez si la source est ouverte ou fermée. Pictogramme d'interdiction : 'Interdit aux porteurs d'un stimulateur cardiaque'.



Prio.	Pictogramme de danger	Critères pour l'indication (emploi)	Indication sur le danger
55	Basse température	Dès que le local est à une température T < 5 °C.	Indiquez la température du local.
56	Bruit	Dès que le niveau de bruit est > 85 dB (A).	Indiquez le niveau de bruit (si une mesure a été effectuée)
57	Radiation UV	Dès qu'il y a des sources UV.	Indiquez si la source est ouverte ou fermée.

Abréviations:

• ATEX: La réglementation ATEX (ATmosphère EXplosible)

• El90 : Etanchéité au feu et isolation thermique au moins 90 minutes

• CMR : Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique

• SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques



Pictogrammes d'obligations

Pictogramme d'obligation	Description	Pictogramme d'obligation	Description
	Blouse de travail obligatoire.		Protège-face obligatoire.
	Combinaison de travail obligatoire.		Protège-face et protection oculaire obligatoire.
	Protection oculaire obligatoire.		Gants de protection obligatoire.
	Protection de l'ouïe obligatoire.		Casque de protection obligatoire.
	Charlotte obligatoire.		Sur-chaussures obligatoires.



Pictogramme d'obligation	Description	Pictogramme d'obligation	Description
	Chaussures de sécurité obligatoires.		Masque de protection de type FFP obligatoire.
	Protection des voies respiratoires obligatoire (avec masque à cartouche filtrante).		Protection contre les chutes obligatoire.
	Protection oculaire opaque obligatoire.		



Pictogrammes d'interdiction

Pictogramme d'interdiction	Description	Pictogramme d'interdiction	Description
	Accès interdit aux personnes non autorisées.		Accès interdit aux porteurs d'un stimulateur cardiaque.
	Flamme nue interdite.		Accès interdit aux porteurs de prothèses métalliques.
	Substances inflammables interdites.		Objets métalliques interdits.
	Défense d'éteindre avec de l'eau.		Utilisation de téléphones portables interdite.



Classes des dangers 0

Atmosphère explosive ATEX

Pour un mélange avec l'air de substance inflammables sous forme de gaz, de vapeur ou de brouillard

Zone 0 : Emplacement où une atmosphère explosive est présente en permanence, pendant de longues périodes

ou fréquemment.

Zone 1 : Emplacement où une atmosphère explosive est susceptible de se présenter occasionnellement en

fonctionnement normal.

Zone 2 : Emplacement où une atmosphère explosive n'est pas susceptible de se présenter en fonctionnement

normal ou, si elle se présente néanmoins, elle n'est que de courte durée.

Pour nuages de poussières combustibles dans l'air

Zone 20 : Emplacement où une atmosphère explosive est présente en permanence, pendant de longues périodes

ou fréquemment.

Zone 21 : Emplacement où une atmosphère explosive est susceptible de se présenter occasionnellement en

fonctionnement normal.

Zone 22 : Emplacement où une atmosphère explosive n'est pas susceptible de se présenter en fonctionnement

normal ou, si elle se présente néanmoins, elle n'est que de courte durée.

Radiations ionisantes

Labo B: Activité manipulée par jour de 1 à 10000 limites d'autorisation selon ORaP.

Labo C: Activité manipulée par jour de 1 à 100 limites d'autorisation selon ORaP.

Sources scellées : Si seulement de sources scellées sont présentes dans le local.

Rayon X : Si seulement des appareils à rayons X sont présents dans le local.

Rayonnement laser

Classe 3B: Lasers qui sont dangereux lorsque l'exposition oculaire dans le faisceau se produit (c'est-à-dire à

l'intérieur de la Distance Nominale de Danger Oculaire, DNDO), y compris une exposition de courte durée

accidentelle. La vision de réflexions diffuses est normalement sans danger.

Classe 4: Lasers pour lesquels la vision dans le faisceau et l'exposition de la peau sont dangereuses, et pour lesquels

la vision de réflexions diffuses peut être dangereuse. Ils représentent aussi un danger d'incendie.

Risque biologique (Niveau de sécurité biologique)

NSB 1: Niveau de danger faible, pas susceptible de provoquer une maladie chez l'homme sain.

NSB 2: Niveau de danger moyen, peut provoquer une maladie chez l'homme. Propagation improbable dans

la collectivité. Il existe généralement une prophylaxie ou un traitement efficace.

NSB 3: Niveau de danger élevé, peut provoquer une maladie grave chez l'homme. Risque de propagation

dans la collectivité, mais il existe généralement une prophylaxie ou un traitement efficace.

Risque NANO

Nano 1: Niveau de danger faible, l'exposition aux nanomatériaux n'est pas susceptible de provoquer des effets

sur l'homme sain.

Nano 2: Niveau de danger moyen, l'exposition aux nanomatériaux peux provoquer des effet modestes ou

transitoires sur l'homme sain.

Nano 3 : Niveau de danger élevé, l'exposition aux nanomatériaux provoque des effets importants ou

permanents sur l'homme sain.



Nettoyage des laboratoires

La dernière section de la fiche de porte vous permet de définir comment le labo doit être nettoyé.

Carré vert – nettoyage standard



• Pour un nettoyage standard : aspirer/récurer le sol, vider les poubelles, enlever la poussière sur les tablettes de fenêtre et nettoyer les traces de doigts sur portes et interrupteurs électriques (correspond à PNL09 et PNL10).

Triangle jaune – nettoyage avec précautions



- La consigne « nettoyage avec précautions » doit etre choisi pour les laboratoires suivants :
 - o Laboratoire C, Laser 3B, Laser 4, NSB2 (P2), Nano 2
 - o Laboratoire avec des champs magnétiques
 - o Laboratoire manipulant du sélénium ou du plomb.

Rond rouge – ne pas nettoyer



- La consigne « Ne pas nettoyer » doit être sélectionnée dans les cas suivants :
 - o Laboratoires classés ATEX, ou NSB3 (P3), ou Nano 3
 - o Dans le cas où vous ne voulez pas de nettoyage dans le local

Pour chaque changement de consigne aux nettoyeurs, veuillez informer <u>intendance@epfl.ch</u>. Si vous avez besoin d'un nettoyage spécifique, veuillez contacter le concierge de votre bâtiment.

Il est important de signaler sur la fiche de porte le symbole qui s'applique afin que les équipes de nettoyage puissent se conformer aux consignes de sécurité.

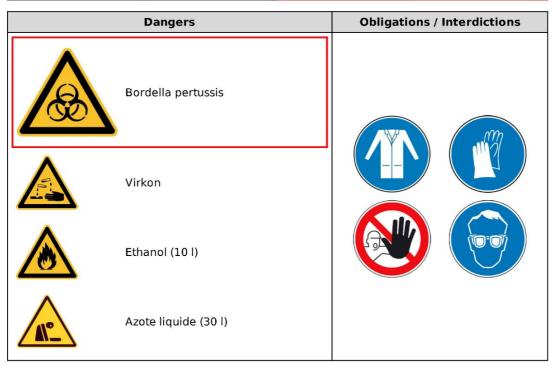


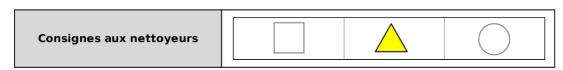


Responsables et coordonnées de contacts		Tel. interne	Tel. mobile
Responsable de l'unité*	John Smith	31122	079 123 45 67
COSEC*	Marcel Dupont	30115	079 321 54 76

	Contacts en cas d'urgence					
1	Marcel Dupont	Personne de référence*	30115	079 321 54 76		
2	Hans Meier		33322	079 111 22 33		
3	Elsa Da Silva		34455	079 444 55 66		

Type d'activité	Bactériologie	Classe dangers*	NSB2 (P2)
-----------------	---------------	-----------------	-----------





Dernière mise à jour: 24.10.2019 13:38

URGENCES 115 (021 693 3000)

Figure 1 - Fiche de porte fictive <u>avec</u> un danger 0 (* = Champs obligatoires)

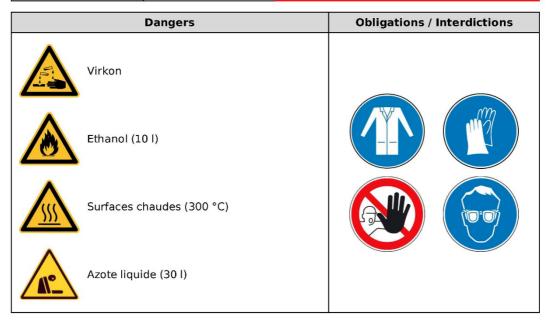




Responsables et coordonnées de contacts		Tel. interne	Tel. mobile
Responsable de l'unité*	John Smith	31122	079 123 45 67
COSEC*	Marcel Dupont	30115	079 321 54 76

	Contacts en cas d'urgence					
1	Marcel Dupont	Personne de référence*	30115	079 321 54 76		
2	Hans Meier		33322	079 111 22 33		
3	Elsa Da Silva		34455	079 444 55 66		

Type d'activité	Bactériologie	Classe dangers*	NSB1 (P1)
-----------------	---------------	-----------------	-----------





Dernière mise à jour: 24.10.2019 13:39

URGENCES 115 (021 693 3000)

Figure 2 - Fiche de porte fictive sans un danger 0 (* = Champs obligatoires)